

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fourniture de produits d'entretien.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 13 Mars 2025 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société ALPES DETERGENTS (04510 AIGLUN) pour le lot n°1 : Produits d'entretien, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre à procédure adaptée ouvert pour la fourniture de produits d'entretien pour la Ville de Gap - lot n°1 : Produits d'entretien avec la société ALPES DETERGENTS (04510 AIGLUN).

Article 2 :

Montant des prestations :

Lot(s)	Désignation	Minimum annuel (par période)	Maximum annuel (par période)
01	Produits d'entretien	10 000 € HT	20 000 € HT

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivants

Article 3 :

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint à la Vie Sociale sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 MARS 2025

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 19.03.2025
Publié ou notifié le : 19.03.2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_03_149
Objet :	MAPA - accord-cadre à procédure adaptée ouvert pour la fourniture de produits d'entretien pour la Ville de Gap - lot n°1 : Produits d'entretien avec la société ALPES DETERGENTS (04510 AIGLUN)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250319-D2025_03_149-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250319-D2025_03_149-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_16330.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250319-D2025_03_149-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	62.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 mars 2025 à 16h31min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 mars 2025 à 16h31min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 mars 2025 à 16h31min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 mars 2025 à 16h31min42s	Reçu par le MI le 2025-03-19

